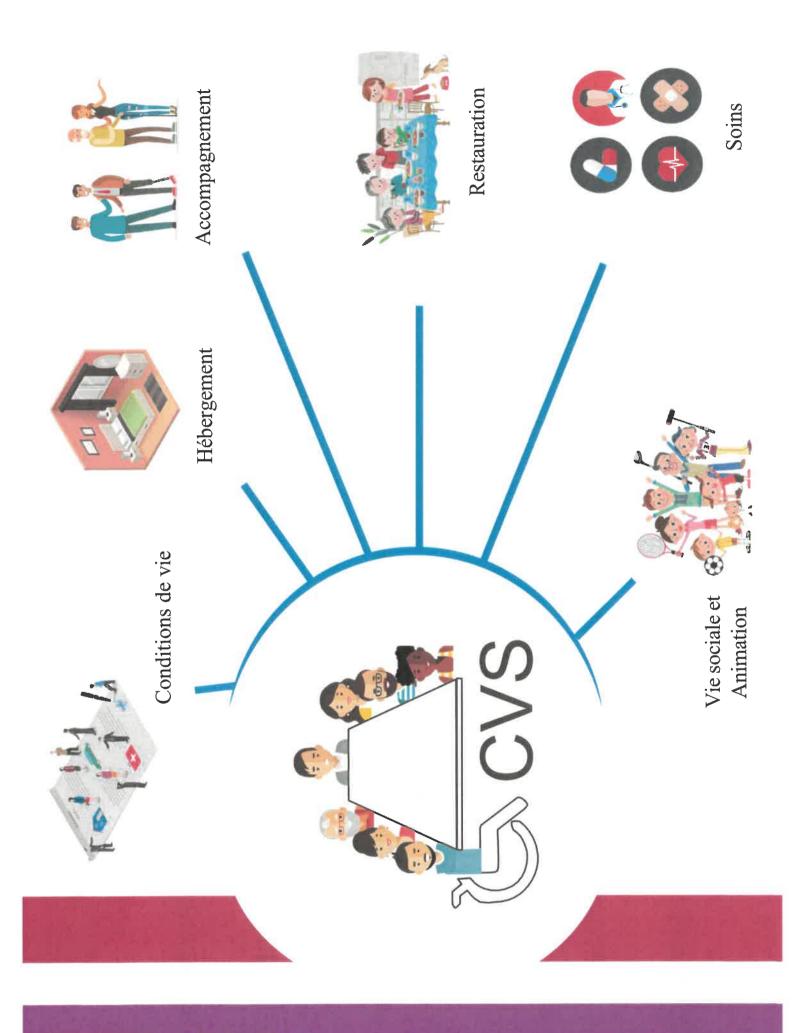
### de la Vie Sociale (CVS)? Qu'est-ce qu'un Conseil

à leurs familles de communiquer et d'échanger sur l'ensemble de C'est un lieu d'expression qui permet aux usagers, aux résidents et leurs conditions de vie, de soins et d'hébergement...

social qui assure un hébergement ou un accueil de jour continu de personnes majeures ou mineures de plus de 11 ans la création d'un CVS dans chaque établissement ou service médico-La loi du 2 janvier 2002 (et décret du 25 mars 2004) a rendu obligatoire

d'application (du 25 et 28 avril 2022) C'est un lieu d'écoute et de proposition, précisé par des décrets



## Qui participe au CVS?

W

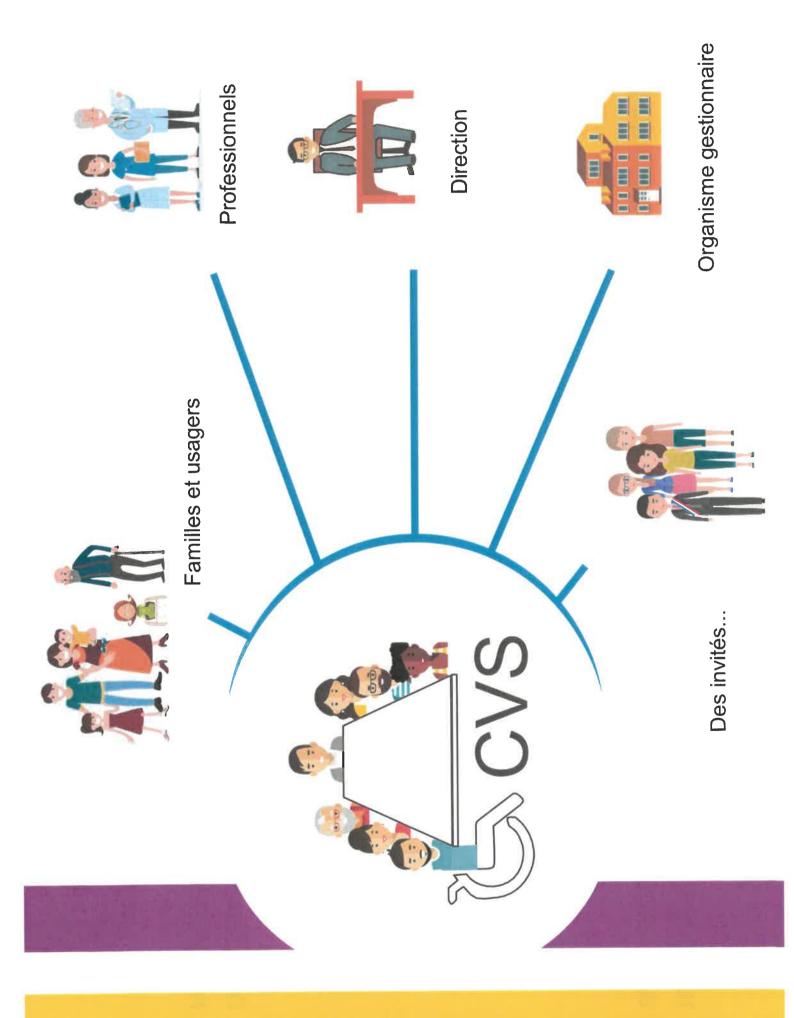
et de leurs familles ou représentants légaux. Il est constitué d'une majorité de représentants d'usagers, de résidents

gestionnaire et la direction... Sont aussi représentés : le personnel de l'établissement, l'organisme

au minimum: Chaque CVS décide du nombre de personnes à élire mais il comprend

- ou leurs représentants légaux ou leurs familles (au moins 50% des membres) ; 2 représentants des personnes accueillies ou accompagnées
- 1 représentant du personnel de l'établissement ;
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire
- collectivité territoriale.. Le CVS peut décider de convier des bénévoles, des représentants de la

être invite Le correspondant territorial du Conseil Départemental peut demander à



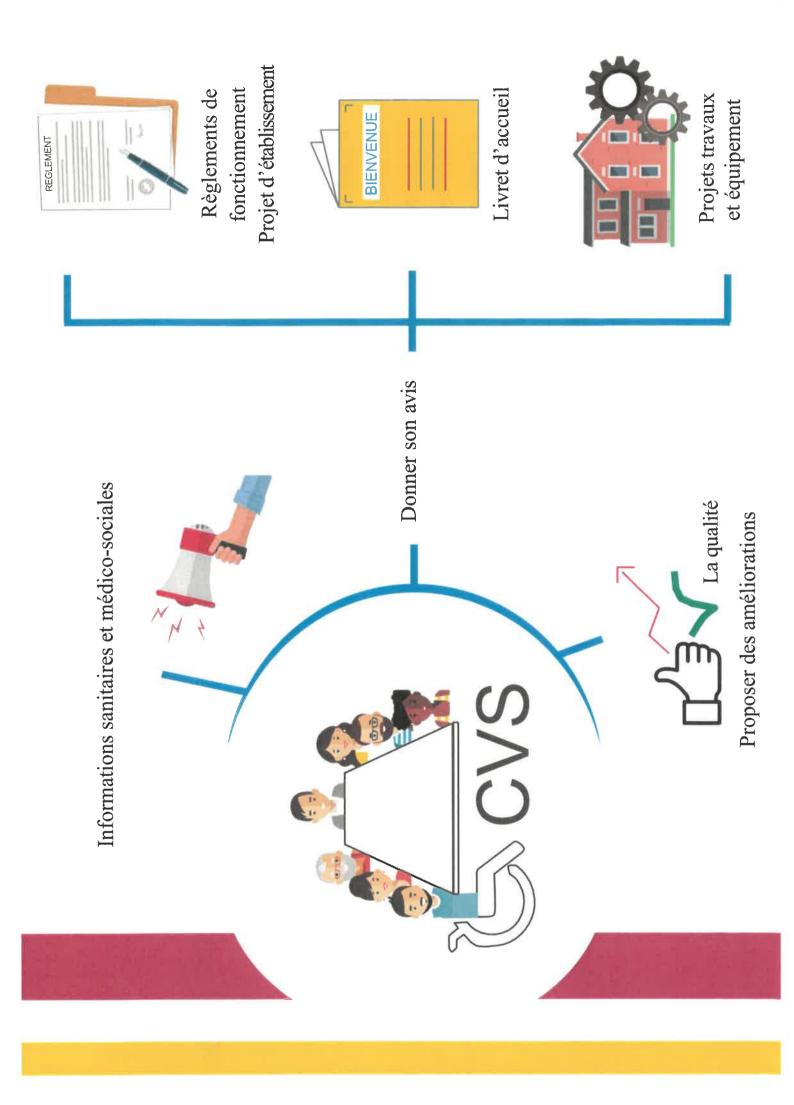
### et ses compétences ? Quelles sont ses missions

5

quotidien des personnes et du fonctionnement de l'établissement ou des services, et notamment sur : Le CVS donne son avis et propose des solutions d'amélioration du

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne;
- Les projets de travaux et équipements
- Les activités et l'animation socio-culturelle ;
- Les services thérapeutiques ;
- L'utilisation des locaux collectifs, les chambres et leur entretien ;
- La nature et le prix des services rendus ;
- et le personnel Les mesures prises pour favoriser les relations entre les usagers, les résidents
- Les relogements prévus en cas de travaux ;
- · 다 다

et la démarche qualité. l'établissement et du conseil de la vie sociale, le projet d'établissement Il est obligatoirement consulté sur le règlement de fonctionnement de



# Comment participer à un CVS ?

l'administration de l'établissement Tout d'abord, il faut se porter candidat auprès de l'actuel CVS ou de

Selon la loi, sont élus à bulletin secret :

- Les représentants des résidents et usagers par l'ensemble des résidents
- tamilles ou représentants légaux Les représentants des familles ou représentants légaux par l'ensemble des
- social et économique de l'établissement Les représentants des salariés par l'ensemble des salariés ou le Comité

place d'un commun accord au sein de l'établissement. D'autres modalités d'élection/désignation peuvent être mises en



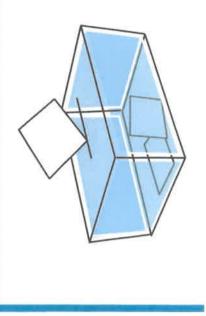
Familles et usagers



Organisme gestionnaire







# Comment mettre en place le CVS ?

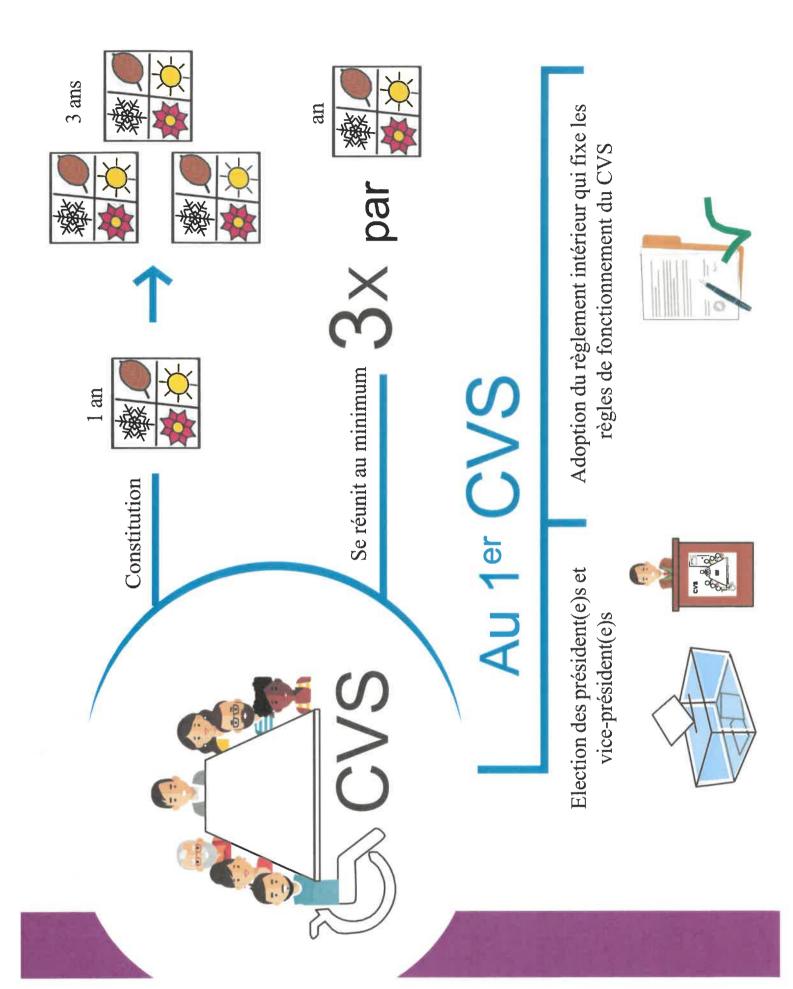
#### 9

#### La loi prévoit :

- Sa constitution pour une durée minimum d'un an, et maximum de 3 ans.
- 3 réunions minimum par an.

## A la première réunion, le CVS:

- des résidents et des usagers, à défaut parmi les représentants des familles ; Elit son (sa) président(e) et son (sa) suppléant(e) parmi les représentants
- le nombre de représentants, le nombre de réunions annuelles. de son fonctionnement : son rôle, la durée du mandat, sa composition, Discute et adopte son règlement intérieur qui fixe les règles



# Comment s'organise un CVS?

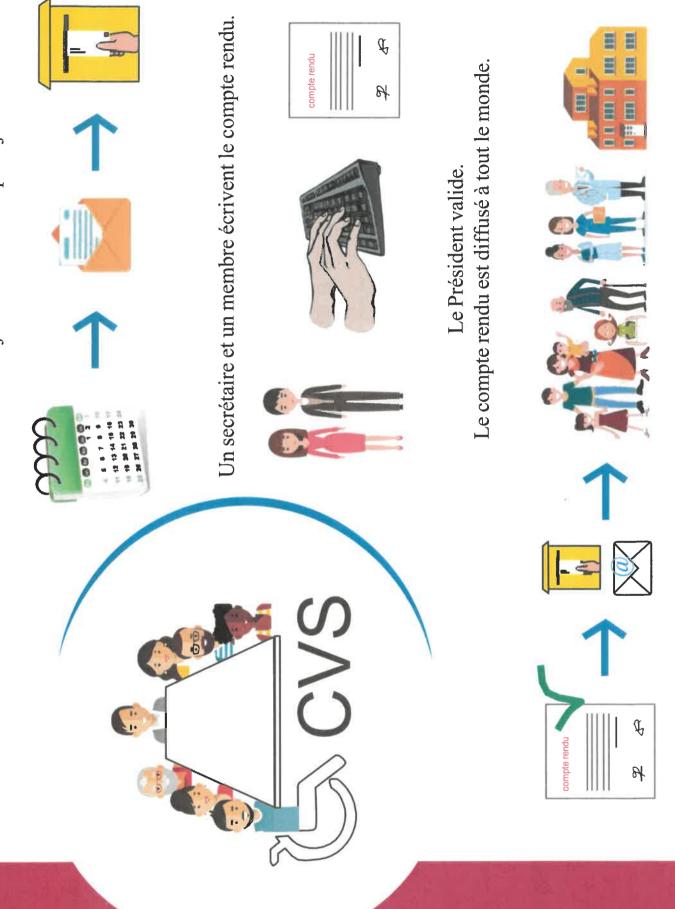
date et l'ordre du jour du CVS, et convoque tous les membres 15 jours au moins avant la réunion Le(la) président(e) du CVS, en concertation avec la direction, décide la

des avis et des propositions adoptées par le Conseil Le(la) secrétaire de séance et/ou un membre rédigent le compte-rendu

Après validation par le président, ce compte-rendu est diffusé à tous les membres du CVS et affiché dans l'établissement

Il est aussi envoyé à l'ARS et au Conseil d'Administration gestionnaire.

tavorables ou défavorables, qu'il entend donner aux avis et propositions tormules Ce dernier doit obligatoirement faire connaître au CVS les suites, L'ordre du jour est communiqué 8 jours avant.



### CVS dynamique Les bonnes pratiques pour un

- Organiser des groupes d'expression en amont du CVS
- Installer une boîte à idées dans l'institution.
- Mettre en place des fiches de progrès
- Elaborer un calendrier annuel des réunions du CVS
- Planifier les sujets à évoquer à l'avance (n'exclure aucun sujet).

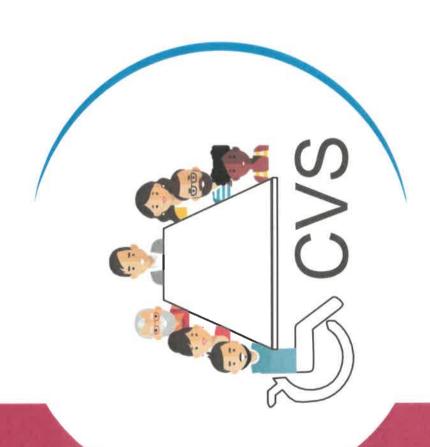
Fixer les réunions des CVS avant celles de CA des organismes gestionnaires.

- Débuter la séance en recueillant la parole des résidents et usagers
- Parler aussi de ce qui fonctionne bien.
- S'assurer du suivi des propositions précédentes.
- Diffuser les informations et les compte-rendus du CVS par tout moyen existant (affichage, intranet, mail, courrier, etc...).
- Participer au CVS départemental.



#### IDÉES





# **BONNES PRATIQUES**

## Des points de vigilance



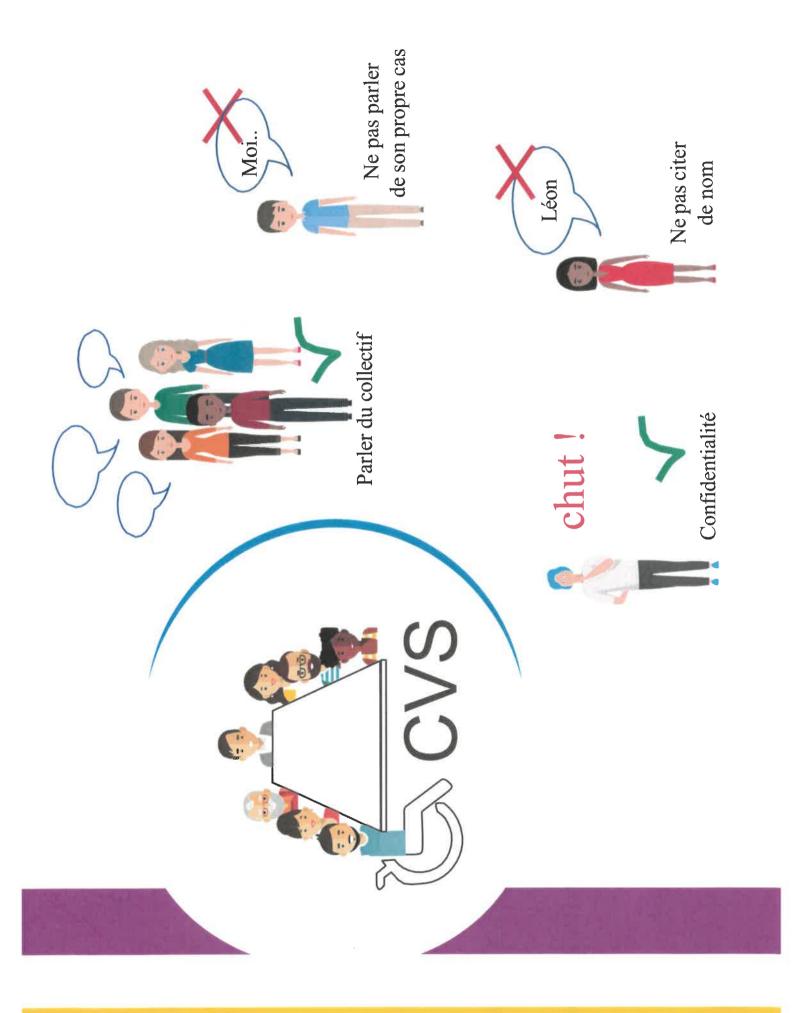
au moins 50% du nombre total des membres du CVS. l'ensemble des résidents ou usagers, et des familles qui représentent Le CVS doit être le lieu d'expression refletant les préoccupations de

Il est conseillé d'éviter de parler de son propre cas et de citer des

concernant les personnes Les membres du CVS sont tenus à la confidentialité des informations

de décision Ne pas oublier que le CVS est force de proposition et non un organe

l'ARS, le Conseil Départemental ou le Défenseur des Droits En cas de difficultés, le (la) président(e) du CVS peut se tourner vers



#### Glossaire

- ARS : Agence Régionale de Santé
- CA: Conseil d'Administration
- CCAS: Centre Communal d'Action Sociale
- CD : Conseil Départemental
- CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
- CIAS: Centre Intercommunal d'Action Sociale
- CTS : Conseil Territorial de Santé
- CVS : Conseil de la Vie Sociale
- CVSDPA : Conseil de la Vie Sociale Départemental des Personnes Agees
- CVSDPH : Conseil de la Vie Sociale Départemental des Personnes Handicapées
- UDAF : Union Départementale des Associations Familliales
- GRS : Guichet de Réclamation en Santé

